

.....

Rapport de gestion 2005

Assemblée Générale
le 14 juin 2006
A l'Hôpital St Jean de Dieu
(Lyon 7^{ème})

Rapport moral

Mot du Président

Chers adhérents,

Je vous souhaite la bienvenue à cette Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui est, avec la journée de rentrée en septembre et le nouveau rendez-vous « vie associative » pour les dirigeants bénévoles et salariés en décembre, un temps de rencontre privilégié.

L'environnement reste difficile avec beaucoup d'incertitudes sur les évolutions législatives et surtout financières, sur l'influence de l'Europe et du libéralisme. Un ensemble de perte de repères qui rend de plus en plus nécessaire une union forte pour défendre nos valeurs associatives.

C'est avec une union forte que nous pouvons participer à l'élaboration, la construction et l'évaluation des politiques publiques au niveau régional.

La décentralisation nous demande d'être très présent au niveau de la Région.

C'est pourquoi je représente l'Uriopss autant que nécessaire dans les instances politiques telles que, entre autres, le Conseil Economique et Social Régional, la COREVA (Commission Régionale de la Vie Associative) et au groupe de travail de l'Economie Sociale et Solidaire, (mises en place par le Conseil Régional)

Les administrateurs et l'équipe participent aussi beaucoup à cette représentation régionale, en siégeant dans les différentes instances comme le CROS (Comité Régional de l'Organisation Sanitaire), le CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale) ou encore le Tribunal Inter-régional de la Tarification Sanitaire et Sociale (TITSS)...

Ces représentations se déclinent aussi au niveau départemental, en direct ou par délégation d'adhérents, dans les comités de schémas départementaux et différentes instances sectorielles.....

Je vous invite à consulter, dans ce rapport global, la liste de ces représentations, au sein desquelles nous intervenons pour valoriser secteur associatif et non lucratif.

J'insiste aussi sur la place que nous tenons au sein de la CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives) et de la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) et sur l'importance de notre encrage dans cette économie sociale et solidaire :

C'est grâce à cette action conjuguée que nous arrivons à faire reconnaître notre place en tant qu'employeur et acteur économique et avons obtenu entre autres :

- L'organisation d'une journée au CESR sur l'exclusion qui a permis de constituer un groupe d'étude réunissant syndicats d'employeurs, salariés, et associations pour rechercher les actions à mettre en place afin de prévenir et lutter contre l'exclusion.
- La négociation en cours aujourd'hui d'un contrat sectoriel proposé par le Conseil Régional au secteur de l'économie sociale via la Cress (Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire).

Notre Union Régionale s'appuie et alimente aussi le réseau national de l'Uniopss. Nous participons au sein de l'Union à l'analyse des politiques sectorielles et à la position politique des associations dans l'expression des préoccupations sociales générales de la société.

Nous participons activement à la défense de notre modèle d'entreprendre privé à but non lucratif avec un projet associatif mettant l'homme au centre de notre action et qui ne peut pas être réduite à une simple prestation de service.

L'UNIOPSS a, et continue avec force, à participer à la reconnaissance de la spécificité des services sanitaires et sociaux d'intérêt général (SSIG) au niveau européen.

Nous nous engageons aujourd'hui dans la poursuite de sa refondation au sein des 22 Uriopss et des 110 adhérents nationaux avec un accord sur :

- Pourquoi nous nous unissons,
- Comment nous menons une action commune au niveau national,
- Et, au niveau régional comment nous mettons en œuvre ces principes avec les représentants régionaux des adhérents nationaux.

A côté de toute cette action collective essentielle, l'Uriopss organise aussi l'action individuelle de conseil, de formation et d'accompagnement.

Un ensemble d'actions indispensables pour aider à la compréhension de notre environnement et la mise en pratique des dispositions législatives et réglementaires très complexes.

C'est dans ce contexte général, que le Conseil d'Administration a confié au bureau et les administrateurs volontaires, le soin de travailler au renouvellement de notre projet associatif qui a été validé par le dernier Conseil d'Administration du 10 Mai 2006 et présenté à cette Assemblée Générale.

Je vous invite à retrouver et partager avec nous ce projet très volontaire engagé pour les cinq prochaines années, dans ce rapport d'activité.

Le Président

Bruno de la BASTIE

Le rapport financier sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2005

UNION REGIONALE INTERFEDERALE DES ORGANISMES PRIVES
SANITAIRES ET SOCIAUX DE RHONE-ALPES

(U.R.I.O.P.S.S.)

259, rue de Créqui - 69422 LYON CEDEX 03

N° Préfecture du Rhône 04121

N° Siret : 77984723500040

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005, que nous soumettons à votre approbation, ont été arrêtés en euros le 10 mai 2006 par le conseil d'administration de l'Uriopss Rhône-Alpes, conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Il a été fait application des dispositions du règlement n°99-01 du CRC, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations.

1 - Le résultat net déficitaire de l'exercice 2005 s'élève à - 41 627 € :

Celui-ci s'explique principalement par :

- Une baisse de l'**activité formation** et principalement des formations organisées en inter. La tendance des adhérents est de délaisser les interventions collectives avec déplacements à Lyon et de solliciter l'équipe de l'Uriopss en intervention intra-muros. Cette démarche qui se confirme au fil des années, renforce la contrainte du prix des interventions et du temps disponible au sein de l'équipe.
- **Les actions et études** envisagées au BP 2005, ont été différées sur 2006 du fait de l'obtention des financements en fin d'année 2005.
- Le **produit attendu sur le guide de l'employeur** n'est pas intervenu en totalité compte tenu du nombre de ventes en 2005.
- Enfin, une **dotation aux provisions** « départ à la retraite » de 11 000 € a du être constituée du fait du seuil de 10 ans d'ancienneté pour deux salariés.

Mais par ailleurs, des engagements nouveaux ont été concrétisés et nous permettent d'être bien repérés dans notre cœur de métier.

- Le niveau prévisionnel des cotisations a été atteint et les sollicitations des adhérents en accompagnements individuels sont en augmentation.
- Le pôle de coopération en réseau doit permettre de consolider notre démarche de soutien au réseau associatif de solidarité par une méthodologie d'accompagnement ciblée sur le renforcement du secteur privé non lucratif sanitaire et social.
- Enfin la région Rhône-Alpes, dans le cadre d'une convention d'objectifs pluriannuels, a doté l'Uriopss Rhône-Alpes d'une subvention de fonctionnement de 20.000 € sur 3 ans, en terme de soutien aux têtes de réseau de l'économie sociale et solidaire.

2 - Evénements significatifs postérieurs à la date de clôture de l'exercice

- Pour consolider l'équilibre 2006, et suite au départ en janvier 2006 d'un conseiller juridique, le poste de Géraldine Haguenauer n'a pas été remplacé. Une organisation au sein du service juridique est mise en place pour équilibrer la réponse aux besoins sans en altérer la qualité.

En effet, il faut veiller à opérer une répartition équitable du temps disponible entre la formation, les accompagnements individuels, les actions collectives, les journées d'études et les consultations individuelles.

- Une **démarche prospective** a été engagée afin de consolider et développer le nombre d'adhérents, véritable force politique représentative des organismes non lucratifs sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

3 – Les orientations pour l'avenir

Si les efforts engagés depuis 2004 n'ont pas permis de produire la totalité des résultats escomptés dès l'exercice 2005, le conseil d'administration poursuit son objectif de redressement des comptes tout en veillant à maintenir un axe politique fort et lisible.

Le déficit structurel enregistré depuis 3 ans doit être corrigé et les mesures sont prises pour un redressement durable.

C'est dans cet état d'esprit, que le conseil d'administration a délégué au bureau élargi, la mission de rénover le projet de l'Uriopss Rhône-Alpes qui respecte l'évolution des orientations du réseau UNIOPSS (110 adhérents nationaux et 22 Uriopss) et les attentes et besoins des adhérents au niveau régional.

Le Trésorier

M. BADOIL

	2005	2004	2003
Produits d'exploitation			
Prestations de service (<i>abonnements et stages formation</i>)	297 461	339 778	316 073
Subventions d'exploitation (<i>Dont subventions sur actions</i>)	86 901 (45 013)	63 788 (41 583)	73 552 (51 306)
Cotisations (<i>adhérents+partenaires</i>)	522 095	478 768	475 202
Reprises sur DAP	4 243	18 631	14 848
Vente autres produits	239 428	270 379	279 603
Total produits exploitation	1 150 128	1 171 343	1 159 278
Charges d'exploitation			
Achats et charges externes	353 446	396 558	420 680
Impôts et taxes	55 524	54 098	51 681
Salaires et charges sociales	760 438	732 921	696 847
Dotations et autres charges	29 689	22 464	36 235
Total charges d'exploitation	1 199 097	1 206 042	1 205 443
Résultat d'exploitation	- 48 969	- 34 698	- 46 165
Produits financiers	9 414	7 810	16 927
Charges financières	621	1 204	1 704
Résultat financier	8 793	6 607	15 223
Produits exceptionnels	7 561	22 645	2 201
Charges exceptionnelles	9 013	45 165	28 118
Résultat exceptionnel	- 1 451	- 22 520	- 25 917
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 41 627	- 50 611	- 56 858

ACTIF	2005	2004	2003
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		230	1 714
Immobilisations corporelles	40 121	45 631	53 611
Immobilisations financières et participations	8 652	6 700	4 961
Total Actif immobilisé	48 774	52 561	60 286
Actif circulant			
Stocks et en cours	0	0	0
Créances d'exploitations	161 247	110 033	116 772
Disponibilités et charges constatées d'avance	338 314	437 979	508 121
Total Actif circulant	499 562	548 012	624 893
Total général de l'ACTIF	548 336	600 573	685 179
PASSIF	2005	2004	2003
Fonds propres			
Fonds associatifs	114 505	114 505	114 505
Réserves	104 772	155 383	212 242
Résultat de l'exercice	- 41 627	- 50 611	- 56 858
Total Fonds propres	177 650	219 277	269 889
Provisions pour risques et charges	54 810	44 900	67 942
Emprunts et dettes	315 876	336 396	347 349
Total général du PASSIF	548 336	600 573	685 179

Le rapport d'activité 2005

I - Le Conseil d'Administration et l'organisation du siège

I-1- Le Conseil d'Administration et le Bureau de l'URIOPSS Rhône-Alpes

Neuf réunions du Bureau de l'Uriopss et cinq réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu en 2005.

Outre le suivi lié à l'activité et la gestion de l'Uriopss Rhône-Alpes un travail important de réflexion a été engagé pour intégrer les orientations du réseau Uniopss et les modalités de mise en oeuvre de la motion nationale validée par l'Assemblée Générale de l'Uniopss en décembre 2004. (Voir en annexe **Charte de l'Union et Motion**)

C'est l'ensemble de ce travail qui a amené le Conseil d'administration de l'Uriopss Rhône-Alpes à renouveler son propre projet entre Novembre 2005 et Mai 2006
Le projet finalisé est présenté lors de cette Assemblée Générale.

PROJET URIOPSS RHONE-ALPES

Validé en 2006

Préambule

Le projet de l'Uriopss Rhône-Alpes réactualisé en 2006 tient compte :

- Du lien fort qui unit notre Union régionale au réseau national de l'UNIOPSS (22 Uriopss et 110 fédérations et adhérents nationaux) ;
- Des évolutions de l'environnement politique et territorial (national et européen) des acteurs privés non lucratifs sanitaires et sociaux.

Ces acteurs sont constitués principalement d'associations, de mutuelles et de fondations.

Les adhérents de l'Uriopss sont les personnes morales des organismes privés à but non lucratif et les établissements et services qui leurs sont attachés.

Ces structures ont en commun d'agir dans le secteur sanitaire, social et médico-social auprès de personnes exclues ou en situation de précarité, de personnes malades, handicapées, âgées ou encore auprès des familles, d'enfants, et d'adolescents en difficulté.

Les valeurs qui fondent l'Union Régionale

- ➡ Primauté de la personne
- ➡ Non lucrativité et solidarité
- ➡ Participation de tous à la vie de la société
- ➡ Innovation dans les réponses sociales, enrichie par l'observation des besoins.

Les finalités et missions de l'Uriopss Rhône-Alpes

① GARANTIR LA PRISE EN COMPTE DE L'INTERET DES PERSONNES, DONT LES PLUS VULNERABLES, DANS LA CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES PAR UNE INITIATIVE PRIVEE NON LUCRATIVE RENFORCEE

- ➡ Assurer la fiabilité, l'objectivité et la circulation de l'information provenant des acteurs privés non lucratifs et concernant l'évolution des besoins de santé et des besoins sociaux.
- ➡ * Valoriser la capacité d'innovation et d'expérimentation d'une offre diversifiée des organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux
- * Soutenir la contribution des adhérents à l'élaboration des politiques publiques régionales et départementales
- ➡ Être un regroupement inter-fédéral régional d'élaboration politique et technique, et qui alerte et intervient si l'intérêt des personnes lui semble compromis.

RENFORCER LA REPRESENTATION ET LA PROMOTION DES ACTEURS PRIVES NON LUCRATIFS

② ADHERENTS EN VALORISANT LEURS DEUX DIMENSIONS INDISSOCIABLES :

La dimension politique au sein de la société : une autre forme d'expression de la société civile ;

La dimension économique au sein de l'économie sociale et solidaire : une autre forme d'entreprendre.

- ➡ Promouvoir et accompagner le plan stratégique des adhérents pour faire vivre leurs projets et leurs valeurs.
- * Développer le professionnalisme nécessaire aux dirigeants, bénévoles et salariés.
- ➡ * Garantir une forme d'entreprendre en cohérence avec le projet qui respecte et valorise les acteurs et les usagers.
- ➡ Identifier l'Union régionale comme une plate forme politique et technique transversale et inter-fédérale, qui facilite la promotion du secteur privé non lucratif et la représentation de ses adhérents directs et de celle des adhérents nationaux en région.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EMANANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE, CONFORMEMENT AUX STATUTS, EST L'INSTANCE POLITIQUE DE DECISION :

- **Il s'appuie** sur une équipe de professionnels salariés très qualifiés avec une compétence d'expertise, et d'animation politique et technique dans l'ensemble des champs d'intervention de l'Uriopss.
 - **Il réunit** au moins une fois par an une instance élargie aux représentants régionaux des fédérations adhérentes à l'Uniopss afin de valoriser et de promouvoir la force collective régionale d'un message politique commun.
 - **Il met en œuvre** tous les moyens d'actions qui permettent d'atteindre les finalités du projet de l'Uriopss Rhône-Alpes et notamment :
 - ➔ Une représentation régionale politique et technique au sein des instances de coordination, de concertation et de décision. Cette représentation peut être déclinée jusque dans les départements par délégation ;
 - ➔ Une participation active au réseau qui permet de faire le lien permanent entre nos adhérents et l'Uniopss ;
 - ➔ Une contribution à la promotion et à la reconnaissance du secteur sanitaire et social au sein de l'Economie Sociale et Solidaire ;
 - ➔ Des actions d'animation, de formations, de conseils et d'accompagnements collectifs et individuels qui permettent de répondre aux besoins des adhérents ;
 - ➔ Un pôle de coopération capable d'expertise spécifiquement dédiée à l'offensive et la pérennisation des activités économiques des associations dans le champ sanitaire, social et médico-social.
-

Conseil d'Administration de l'U.R.I.O.P.S.S. Rhône-Alpes

M. le Docteur René JACQUESON

Président d'Honneur

M. Guy ROUSSELOT

Président d'Honneur

Membres du bureau de l'U.R.I.O.P.S.S.

M. Bruno de la BASTIE

- Président de l'URIOPSS
- Président de Notre-Dame de Seillon (01)

M. Francis CONTIS

- Vice-Président de l'URIOPSS
- Directeur Général de la Mutualité du Rhône

M. Roger BADOIL

- Trésorier de l'URIOPSS
- et de plusieurs associations

M. Guy LABOPIN

- Secrétaire de l'URIOPSS
- Directeur de la S.L.E.A. (Société Lyonnaise de l'Enfance et de l'Adolescence)

M. Jean-Jacques BOSC

- Directeur Association Diaconat Protestant

Mme Jany GUILLOT

- Vice-Présidente FNARS Rhône-Alpes

M. Jacques CONVERT

- Directeur APEI (73)

Catégorie : Représentation départementale

Mme Marie-Antoinette GOUDY

- Déléguée Départementale de l'Isère
- Administrateur de l'A.D.E.S.S.I.
(Association Départementale d'Education
Sanitaire et Sociale de l'Isère)

M. Michel BAROUX

- Représentant départemental de la Loire
- Délégué Régional de l'U.D.A.M.S.S. (42)

M. Jean-Claude PICHON

- Délégué Départemental du Rhône

M. Philippe JEAN

- Délégué Départemental de la Drôme
- Président de l'Escale (26)

Ain - Ardèche - Savoie - Haute-Savoie :
postes à pourvoir

Catégorie : Représentation sectorielle

1^{er} collège :

Secteur SOINS/SANTE

M. Christian ANASTASY

- Directeur Général de la Mutualité de la Loire

M. Robert DOLDOURIAN

- Président de l'Association ORSAC (69)

2^{ème} collège :

Secteur HANDICAP

Mme Lucette CORSINI

- Présidente ADIMC (26)

M. Jacques CONVERT

- Directeur APEI (73)

3^{ème} collège :

Secteur PERSONNES AGEES

Mme Catherine DALBY

- Directrice de la Mutualité de l'Ardèche (07)

Mme Marie-Gabrielle SERVANT

- Directrice de la maison de retraite Caritas (69)

4^{ème} collège :

Secteur INADAPTES SOCIAUX

Mme Jany GUILLOT

- Vice-Présidente FNARS Rhône-Alpes

M. Marc JARJAT

- Directeur association Escale (26)

5^{ème} collège :

Secteur ENFANCE/FAMILLE

M. Gérard BRION

- Directeur association APASE (38)

M. FORISSIER

- Président ADSEA (42)

6^{ème} collège :

Secteur AUTRES SECTEURS

M. Jean-Jacques BOSC

- Directeur Association Diaconat Protestant (26)

Mme Fabienne CHATELARD

- Directrice de l'Association Recherches et Rencontres (42)

Catégories : Personnes qualifiées

M. Roger BADOIL

M. Jean-Pierre CLAVERANNE

- Professeur des Universités
- Directeur de l'IFROSS (Institut Formations et Recherches sur les Organisations Sanitaires et Sociales et leurs réseaux)

M. Francis CONTIS

M. Bernard DOREL

M. Guy LABOPIN

M. Marc POILVERT

- Vice-Président de l'U.N.A.P.E.I. (Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés)

M. Bruno de la BASTIE

M. Guy ROUSSELOT

- Administrateur de l'ORSAC

Catégorie : Représentation du personnel

M. Thierry VERGNAUD

I-2 Délégations Uriopss départementales et sectorielles

Janvier 2006

	Délégué départemental	Enfance-Famille	Insertion	Personnes âgées	Personnes Handicapées	Santé
Ain		M. Guy DEPEYRE, Institut d'enfants de Seillon			M. PREMILLIEU Institut de jeunes sourds	Commission régionale Santé
Ardèche		M. Pierre MANENT Maison d'enfants du sacré cœur	M. Denis JEANMOUGIN CHRS L'eau vive	M. Philippe FINIELS Maison de retraite les Muriers / Mme BOURDELLES Résidence les Peupliers	M. Carmel ASCIAC Le Home vivarois	
Drôme	Monsieur Philippe JEAN, Président de l'ESCALE	M. Patrick OGNAR Foyer éducatif Romanais		M. Philippe MOURIER Maison de retraite les Fontgères / Mme Jocelyne LEONARDELLI (suppléante), EHPAD la résidence les côteaux	M. Jean-Marc ANDRE ADAPT Drôme- Ardèche	
Isère	Mme Marie- Antoinette GOUDY Administratrice Codase	M. Jean-Paul DEMARD CODASE / M. Gilles VULIN (suppléant), Espace d'avenir	M. Pascal CALUORI, CHRS Arep / M. Roger BAYOT CHRS L'étape	M. AZZOPARDI Maison de retraite la Cheneraie / Mme Catherine PLANCHARD (suppléante), Maison de retraite Reynies	M. PASQUIER Gabriel Association Ste Agnès	
Loire	M. BAROUX, Administrateur Udams	M. Christian BORGHESE L'arc en ciel			M. Christian DEVUN IMP Chantalouette	
Rhône	M. Jean-Claude PICHON Administrateur Alpee	M. Michel CHABANOLLES MECS Les pierres dorées		Mme Marie ROCHE Centre de la Rosaie		
Savoie		M. Gérard VANZETTO Association le Gai logis / M. Marcel ECHANTILLAC Le relais familial		M. Pascal LEFLEM Foyer notre Dame		
Haute-Savoie		M. Roger DURAND La Maison des Enfants	M. Fernand GANNAZ Foyer d'accueil féminin	Mme JACQUEMOUX Le rayon de soleil	M. Michel BLANCHON Udapei / M. François DESPIERRE (Suppléant) Centre ressources Cérébro- lésés	

URIOPSS RHONE-ALPES

Site internet : <http://www.uriopss-ra.asso.fr>

Direction

Laure CHAREYRE ☎ 04.72.84.78.10
l.chareyre@uriopss-ra.asso.fr

Délégations départementales

Ain : *poste vacant* Loire : M. BAROUX
 Ardèche : *poste vacant* Rhône : M. PICHON
 Drôme : M. JEAN Savoie : *poste vacant*
 Isère : Mme GOUDY Haute-Savoie : *poste vacant*

Domaines sectoriels et intersectoriels

• Politiques associatives

Laure CHAREYRE ☎ 04.72.84.78.10
l.chareyre@uriopss-ra.asso.fr

• Politiques d'action sociale

Jean JALLAGUIER ☎ 04.72.84.78.15
 (personnes âgées, personnes handicapées)
j.jallaguiier@uriopss-ra.asso.fr

François BOURSIER ☎ 04.72.84.78.14
 (insertion, enfance/famille)
fp.boursier@uriopss-ra.asso.fr

• Politiques de la santé

Thierry VERGNAUD ☎ 04.72.84.78.60
t.vergnaud@uriopss-ra.asso.fr

• Politiques territoriales et décentralisation

Eric RAOUF ☎ 04.72.84.78.18
e.raouf@uriopss-ra.asso.fr

• Formation

Colette PROT ☎ 04.72.84.78.16
c.prot@uriopss-ra.asso.fr
 Secrétariat du service : Annick CLAUD
formation@uriopss-ra.asso.fr

• Communication / Documentation / Web

Violaine DELAY ☎ 04.72.84.78.17
v.delay@uriopss-ra.asso.fr

Administration

☎ 04.72.84.78.10/ fax : 04.72.84.78.19
secretariat@uriopss-ra.asso.fr

• Comptabilité

Isabelle MAZZONE
i.mazzone@uriopss-ra.asso.fr

• Secrétariat

Véronique RAY
 (gestion des adhérents, secrétariat du
 président et de la directrice)
v.ray@uriopss-ra.asso.fr

Annick CLAUD
 (secrétariat général)
a.claud@uriopss-ra.asso.fr

Domaines transversaux

• Comptabilité, fiscalité, analyse financière,
 budget, tarification, contentieux tarifaire
 Marc PILLON ☎ 04.72.84.78.12
m.pillon@uriopss-ra.asso.fr

• Autorisation de création, habilitation,
 conventions, missions / réglementation
 Eric RAOUF ☎ 04.72.84.78.18

• Droit social et droit associatif
servicejuridique@uriopss-ra.asso.fr
 Pierre GAUDIER ☎ 04.72.84.78.13
p.gaudier@uriopss-ra.asso.fr
 Alice CHAILLOU ☎ 04.72.84.78.13
a.chaillou@uriopss-ra.asso.fr

• Etude, adaptation de l'existant, création,
 évaluation, accompagnement de projet
 Jean JALLAGUIER ☎ 04.72.84.78.15
 Eric RAOUF ☎ 04.72.84.78.18
 Thierry VERGNAUD ☎ 04.72.84.78.60

• Projet associatif / Ambition associative
 François BOURSIER ☎ 04.72.84.78.14
 Thierry VERGNAUD ☎ 04.72.84.78.60

Principales représentations régionales

Conseil Economique et Social Régional (CESR) : Bruno de la BASTIE
 Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) : Laure CHAREYRE
 Conférence des Présidents des Coordinations Associatives (CPCA) : Bruno de la BASTIE

Comité Régional de l'Organisation Sanitaire (CROS) : Administrateur Uriopss et Thierry VERGNAUD
 Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) : Jean JALLAGUIER,
 François BOURSIER, Eric RAOUF
 Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale (TITSS) : Marc PILLON
 Cap Réseau (secteur sanitaire) : Thierry VERGNAUD

II - Les Adhérents :

Evolution des adhérents sur trois ans Tableaux récapitulatifs

Nombre d'associations adhérentes et leurs établissements et services	2005	2004	2003
	537 associations gestionnaires de 1058 structures	550 associations gestionnaires de 1054 structures.	568 associations gestionnaires de 1017 structures

La tendance à la diminution du nombre de personnes morales se confirme : il s'agit principalement de fermetures ou de regroupements.

Répartition des établissements et services par secteur d'activité	Année 2005	Année 2004	Année 2003
Soins et santé	98	94	104
Personnes âgées	234	232	237
Handicap	294	288	264
Enfance/famille	162	169	155
Réadaptation sociale et insertion	94	97	99
Autres secteurs	176	174	158

Répartition des structures par département	2005	2004	2003
Ain	72	70	69
Ardèche	57	57	56
Drôme	103	102	99
Isère	150	156	147
Loire	115	118	112
Rhône	424	414	409
Savoie	62	60	58
Haute-Savoie	75	77	67

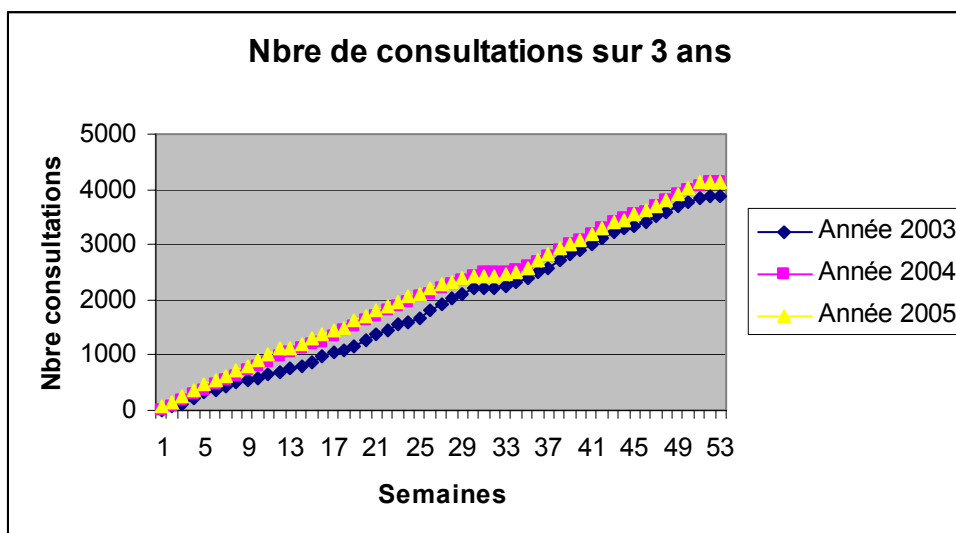
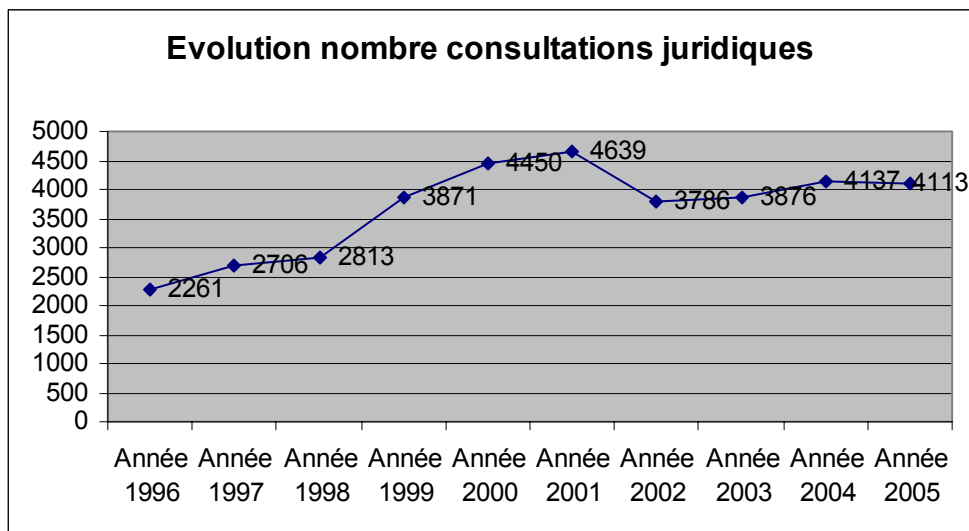
III - Les grands points de l'activité 2005

Activités transversales

Service juridique – Pierre Gaudier; et Sylvie Géry remplacée par Alice Chaillou et Géraldine Haguenauer (départ en janvier 2006).

➤ Les consultations

L'année 2005 est caractérisée par un maintien de l'activité de consultation à un niveau élevé.



➤ Le Guide de l'employeur

L'année 2005 est également marquée par la sortie du *Guide de l'Employeur associatif sanitaire et social* qui a été rédigé par l'équipe de l'URIOPSS Rhône-Alpes.

Outre la réalisation du guide en lui-même, la diffusion du Guide a aussi nécessité un gros investissement en temps.

Par ailleurs, les deux premières mises à jour du Guide ont été réalisées en Rhône Alpes.

➤ La journée des dirigeants associatifs

Une journée d'étude à destination des dirigeants associatifs a été organisée au mois de décembre. Ce temps de rencontre a permis aux participants d'évoquer la question du projet associatif, du fonctionnement associatif et de la responsabilité.

Devant le succès de cette journée et l'intérêt manifesté par les participants, il est convenu qu'une journée « vie associative » à destination des dirigeants associatifs sera organisée tous les ans au mois de décembre. Prochain rendez-vous en décembre 2006 afin d'évoquer les questions qui intéressent les dirigeants des Associations sanitaires et sociales.

➤ Le Réseau URIOPSS-UNIOPSS

- Congrès de l'UNIOPSS à Marseille (intervention de Pierre GAUDIER à l'Atelier Ressources Humaines),
- Appui technique à la commission droit social de l'UNIOPSS,
- Intervention au sein du Pôle de Coopération,
- Travail pour l'URIOPSS Bourgogne (accompagnement changement de convention collective).

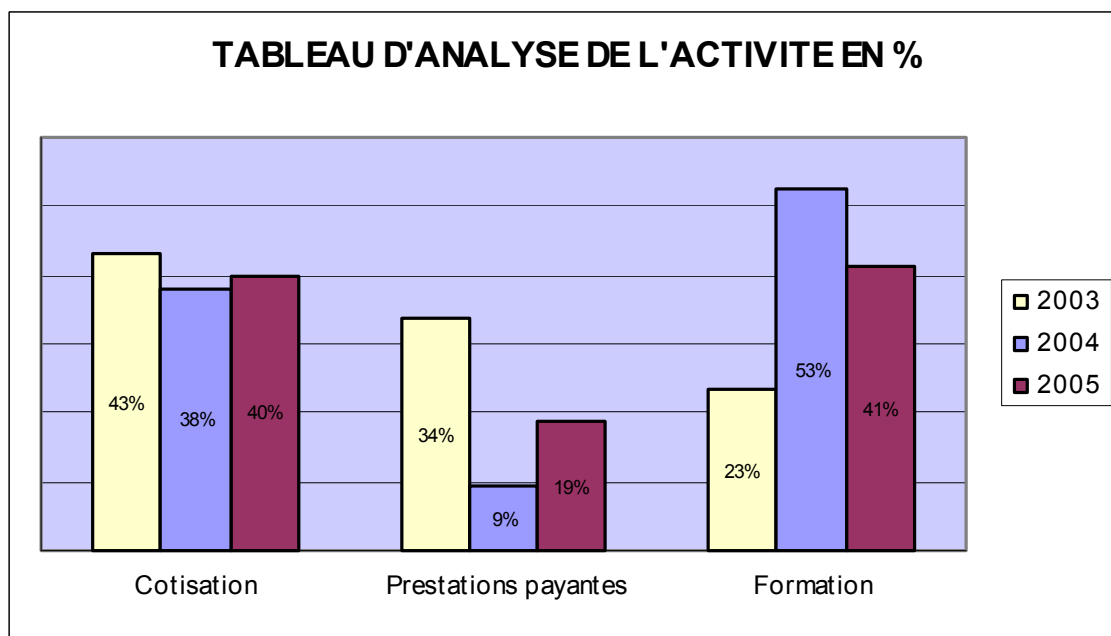
➤ Formation et accompagnement

L'activité formation a été marquée par l'organisation d'une session consacrée à la réforme de la FPC. Les accompagnements des adhérents ont été consacrés à l'étude et la réécriture des statuts associatifs, à l'étude de la conformité en droit du travail, à l'application des conventions collectives.

Service gestion et tarification / mission et relation avec les autorités de compétence - Marc Pillon

L'année 2005 constitue la première année pleine dans la configuration nouvelle du poste regroupant l'ensemble des éléments ayant trait à la gestion dans son versant financier.

Un premier niveau d'analyse globale de l'activité met en évidence une diminution relative du temps consacré à la formation, mais celle-ci a pu être compensée par une augmentation concomitante des prestations payantes, le temps consacré à la partie cotisation restant constant.



L'activité formation reste importante pour le poste. En effet, après l'embellie de l'année 2004 (37 sessions sur 58 jours) due principalement à la nouveauté constituée par le décret budgétaire d'octobre 2003, l'année 2005 reste à un niveau relativement conséquent avec 23 sessions réparties sur 48 jours d'animation :

- 10 sessions en inter pour 30 jours ;
- 6 sessions en intra sur 6 jours ;
- 7 sessions en prestations de services : 1 pour GESS, 4 pour l'URIOPSS Languedoc-Roussillon, 2 pour l'URIOPSS Auvergne.

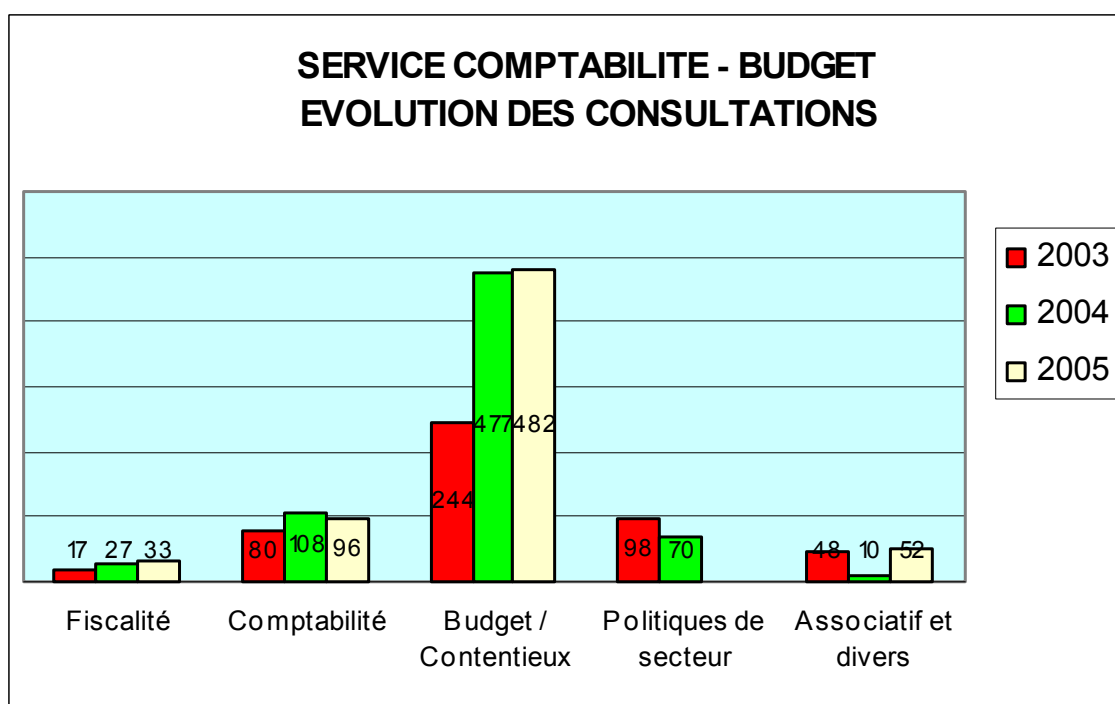
Le maintien de l'activité formation à ce niveau au titre de l'exercice 2006 semble a priori un objectif élevé, au vu du nombre important de personnes déjà formées sur les deux dernières années et d'un certain désinvestissement général du secteur devant la succession de réformes.

Cette baisse attendue de l'activité formation a été compensée par le développement **des prestations payantes**, essentiellement auprès du réseau des URIOPSS et de l'UNIOPSS :

- 11 jours de prestations auprès des adhérents ;
- 23 jours pour l'UNIOPSS : mise à jour Guide du Budget, CD Rom Budget et Compte Administratif, Document Conjoncturel, Convention sur la fiscalité ;
- 0,5 jour pour l'URIOPSS Bourgogne.

Pour l'année 2006, les prestations individuelles auprès des adhérents devraient rester à un niveau faible sur les problématiques de gestion pure. Les prestations collectives (journées) décentralisées ou non sont appelées à se développer. Quant au réseau et particulièrement l'UNIOPSS, la demande reste forte concernant un appui de notre région sur les différents outils.

L'activité cotisation reste stable, cette stabilité étant principalement liée à une certaine absence de disponibilité du fait du maintien, voire du développement, nécessaires des autres types d'activité.



Avec 660 consultations et rendez-vous dans l'année. La répartition des activités reste globalement stable par rapport à l'année précédente, la partie concernant le budget et le contentieux restant très largement prédominante. Il convient toutefois de noter que le poids des questions relatives au contentieux pèse de plus en plus lourd.

Les interventions pour le collectif restent importantes : Commission Départementale des Impôts, TITSS, journée de rentrée, Trait d'Union, rencontre avec le CA ...

Enfin le travail au sein du réseau avec l'UNIOPSS et les URIOPSS représente environ 15 % du temps consacré à la cotisation : travail de réflexion, de proposition et d'élaboration avec l'UNIOPSS et principalement la commission gestion, rédaction de fiches CIRSE et appui au réseau des URIOPSS.

1. Activités à caractère collectif couvertes par les cotisations

1.1 Participation aux travaux du CROSMS

Nous avons assuré, au cours de l'année 2005, une présence active au sein du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) représentant 12 % de l'activité du conseiller technique.

Les travaux du CROSMS pour 2005 ont porté sur les points suivants :

- étude et avis sur les dossiers d'autorisation de création, de transformation ou d'extension des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- étude et avis sur les schémas d'organisation sociale et médico-sociale présentés par les huit départements de la région Rhône-Alpes ;
- analyse des besoins et propositions en terme de développement de l'offre sociale et médico-sociale ;
- étude et avis sur le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (PRIAC) présenté par le Préfet de région.

2 Consultations individuelles dans le cadre des cotisations

Consultations individuelles qui représentent 20 % de l'activité du conseiller technique et portent sur :

- les dossiers d'autorisation de création, d'extension ou de transformation des établissements et services ;
- les droits des usagers ;
- la contractualisation avec les autorités (conventions d'objectifs et de moyens, conventions tripartites) ;
- les politiques territoriales, la décentralisation et transfert des compétences aux collectivités locales ;
- droits et obligations des établissements et services ;
- contrôles administratifs.

3 Actions de formation

Les actions de formation représentent 7 % de l'activité du conseiller technique et concernent :

- le régime des autorisations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- le contexte général et la connaissance de l'environnement législatif et réglementaire de l'action sociale ;
- l'intervention dans le cadre de la formation « maîtrise de gestion des établissements sanitaires et sociaux » (GESS) avec l'université Lyon 1.

4 Prestations Payantes

Les prestations payantes représentent 3 % de l'activité du conseiller technique. Ces prestations concernent l'accompagnement de nos adhérents dans le cadre de la méthodologie de montage de dossiers d'autorisation de création de transformation ou d'extension des établissements et services.

5 Temps de structure

Le temps consacré à la structure représente 27 % de l'activité répartie de la manière suivante :

- réunion d'équipe et échanges entre équipe sur dossiers partagés ;
- lecture et documentation ;

- participation aux séances de formation.

L'évaluation des activités et de la qualité des prestations - Thierry Vergnaud

L'URIOPSS Rhône-Alpes suit avec beaucoup d'attention l'évolution de ce volet de la Loi 2002-2, ce qui s'est notamment traduit par :

- L'organisation d'une ½ journée sur ce thème qui a réuni quelques 160 participants.
- La participation active à un groupe de travail restreint UNIOPSS/URIOPSS chargé de suivre la mise en place progressive du dispositif et de conseiller nos représentants au sein du CNESMS. (Conseil National de l'Evaluation Sociale et Médico-Sociale).
- La mise en place d'un cycle d'actions de formation INTER spécifiques
- L'intégration systématique de cette dimension dans les démarches d'accompagnement à l'actualisation de leur projet d'établissement effectuées auprès des adhérents.
- Le conseil direct auprès des adhérents.

Jean Jallaguier

La mise en place d'actions collectives au service direct des associations s'inscrit à présent dans le panorama des animations reconnues de notre union régionale. Avec près de 20 % du temps passé, elles représentent une part importante de l'activité bénéficiant à de nombreux sites sur le terrain et au plus grand nombre dans le cadre des restitutions.

- **Action création de centres accueil de jour Alzheimer et maladies apparentées**

Cette action régionale a permis d'accompagner sept projets de création d'accueils de jour ouverts aux personnes âgées et aux adultes handicapés sur quatre départements grâce à des financements croisés : Fondation Médéric Alzheimer, AG2R, institutions concernées. L'originalité de la démarche a été de combiner des temps de formation collective avec un suivi direct sur site. L'Uriopss s'est associée pour la conception et la mise en œuvre avec Laurent Daguet, consultant "Sens et Action". La méthodologie et les enseignements de l'action ont fait l'objet en fin d'année d'un bilan écrit et seront restitués au plus grand nombre le 31 janvier 2006 à l'occasion d'une journée régionale à Lyon. Les responsables des projets ont émis le souhait que l'Uriopss réfléchisse à une poursuite de l'accompagnement en 2006 et 2007 qui réponde aux mêmes principes pédagogiques et porte sur la mise en opérationnalité jusqu'à l'ouverture des projets.

- **Démarche Qualité en EHPAD**

Nous avons renouvelé en 2005 notre convention nationale entre la Fondation Jean Marie Bruneau et le réseau UNIOPSS-URIOPSS sur l'amélioration de la démarche qualité en EHPA. Comme en 2004, l'action a permis sur Rhône-Alpes à deux maisons de retraite de valoriser, par l'octroi de subventions, leur projet d'adaptation et la conduite de démarche qualité. D'autre part, afin de disséminer les pratiques, nous avons organisé un séminaire régional le 3 novembre à Lyon portant cette année d'une part sur la démarche méthodologique de certification AFNOR / GERIAPA, d'autre part sur le projet d'animation, la participation des proches et la vie relationnelle des résidents. Avec la perspective de renouveler la convention en 2006, la tenue d'un nouveau séminaire devant cette fois permettre de présenter les différentes dimensions qualité de la convention tripartite.

- **Préparation des actions collectives 2006**

Les actions collectives participent à l'animation sectorielle et intersectorielle en terme de prospective et d'anticipation. A l'image des deux actions précédentes, elles s'appuient sur une phase de préparation : conceptualisation et recherche de financements simples ou croisés, à l'appui de dossiers de présentation. Dans ce cadre, le travail conduit en 2005 doit permettre d'envisager en 2006 la tenue de quatre actions collectives :

- **conduite d'une démarche GPEC en institution sociale, médico-sociale et sanitaire.**

Financements sollicités : UNIFAF, DRTEFP

18 sites concernés

- **accompagner la problématique de la maltraitance en institution sociale ou médico-sociale**

Financements sollicités : UNIFORMATION, AG2R, Conseils Généraux

4 sites concernés

- **accueil de jour Alzheimer et maladies apparentées : de l'aide au montage de projet à la mise en opérationnalité.**

Financements sollicités : APICIL-AGIRA, Groupe Médéric, sites concernés

8 sites concernés

- démarche qualité en EHPAD : dissémination des pratiques et instructions de projets

Financement sollicité : Fondation Jean-Marie Bruneau

2 sites concernés

• Développement et Pérennisation de l'offre

Quel que soit le secteur, nos accompagnements sur le terrain portent sur le développement des institutions (création, extension, diversification) et sur leur pérennisation. Dans ce sens, notre union régionale s'est inscrite en 2005 dans un projet de **pôle national de coopération en réseau** qui a pour objectif de favoriser le maintien, le développement, ou la reprise d'institutions de santé, sociales et médico-sociales à but non lucratif. Dès Janvier 2006, l'Uriopss Rhône Alpes, expérimente le pôle régional et propose les moyens d'action suivants :

- Soutien au développement et au maintien de l'activité des organismes à but non lucratif.
- Aide aux organismes en difficulté en développant des actions de prévention.
- Elaboration d'outils d'accompagnement au service de ces organisations et un partage de savoir-faire et d'expériences.
- Aide à la recherche de financements pour soutenir la viabilité associative.
- Recherche et innovation dans l'art d'entreprendre et de gérer au sein de l'économie sociale.

Plusieurs projets d'accompagnements se sont inscrits cette année dans cette dynamique du développement de l'offre non lucrative, soit autour d'actions collectives d'accompagnement comme la création des sept projets d'accueil de jour pour personnes âgées et adultes handicapés, soit dans le cadre de suivis individuels sur des champs sectoriels divers : reconstruction d'un EHPA en petite unité de vie, réorientation d'une petite unité de vie vers un foyer de vie pour malades mentaux, étude d'opportunité sur les missions futures d'une maison de retraite, création d'un accueil de jour Alzheimer (hors action collective), création d'un SAMSAH et d'un service d'activités de jour. Ces prestations individuelles d'accompagnement représentent 20 % de l'activité globale.

**Les journées d'études organisées en 2005 par l'ensemble de l'équipe du siège :
9 journées qui ont regroupé 558 personnes**

Dates et Lieux	Thème	Nombre de participants
10 février 2005 – Amphithéâtre de la Caisse d'Epargne (69)	Journée Décentralisation	85
10 mars 2005 – Espace Ouest Lyonnais (69)	½ journée Evaluation/qualité	161
14 juin 2005 – Espace Ouest Lyonnais (69)	Journée URIOPSS/CREAI « Handicap »	90
12 octobre 2005 – URIOPSS (69)	Bilan risques professionnels	14
3 novembre 2005 – Espace Sarrazin (69)	Certification qualité et normes AFNOR	56
1 ^{ER} décembre 2005 – Espace Ouest Lyonnais (69)	«La « personnalité associative » questionnée	63
13 décembre 2005 – Diaconat Protestant (26)	½ journée Actualités en droit du travail	29
14 décembre 2005 – Mésanges Motte Servolex (73)	½ journée Actualités en droit du travail	22
15 décembre 2005 – Relais Jeunes Charpennes (69)	½ journée Actualités en droit du travail	36
Soit total de		558 personnes

Service formation – Colette Prot

➔ Les stages « inter-établissements » ¹ : **représentent 66 % de notre chiffre d'affaires en 2005 (contre 77 % en 2004)**

➔ Les stages « intra », ² **entrent pour 20% dans notre chiffre d'affaire formation**

➔ Les prestations de service d'enseignement, ³**représentent en 2005 14 % de notre CA.**

Nous notons une baisse d'environ 16 % du CA formation par rapport à 2004 essentiellement due au peu de stages réactifs en inter : 2004 était une année « hors norme » par une actualité riche nous conduisant à réaliser 21 sessions « réactives » contre 10 en 2005...

¹ Ils se déroulent à l'URIOPSS en inter associations. Ils sont organisés d'une part sur la base d'un catalogue envoyé aux adhérents en septembre de l'année N-1, d'autre part sur des propositions de stages en cours d'année en fonction de l'actualité concernant notre secteur (« stages réactifs »).

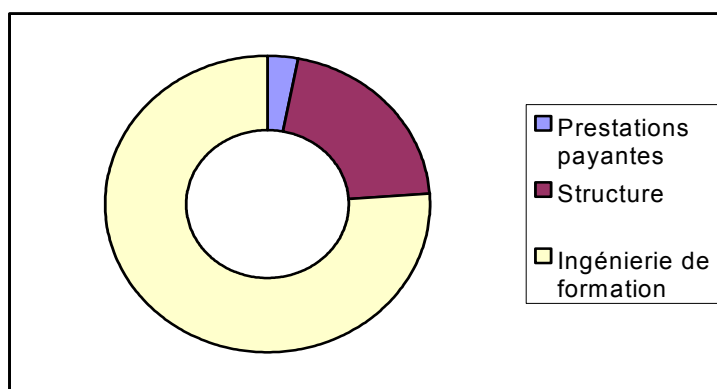
² étudiés à la demande d'une association, d'un établissement ou d'un groupement d'établissements

³ Ce sont des stages en direction du réseau (autres URIOPSS) ou d'autres organismes de formation (y compris pour des prestations auprès d'adhérents qui sont organisés en interne avec un service de formation déclaré) ; nous intervenons en sous traitance

Notre activité formation est essentiellement assurée par les conseillers techniques de l'URIOPSS : ainsi en 2005, toutes catégories confondues, ils ont animés 140 journées de formation sur un total de 146 réparties comme suit :

Type de formation	Nombre de stages	Nombre de journées	Nombre de personnes
Stages INTER	33	76	337
Stages INTRA	16	36.5	258
Prestations services	9	33.5	148
<i>Total</i>	<i>58</i>	<i>146</i>	<i>743</i>

Suite au départ de Samaïh HMIDA (formation BTS en alternance pendant 2 ans), le service formation a été restructuré : Annick CLAUD a pris en charge l'administratif et la logistique du service à partir du 1^{er} septembre 2005 (12h par semaine) ; Colette PROT en assure la responsabilité 23h/semaine réparties comme suit :



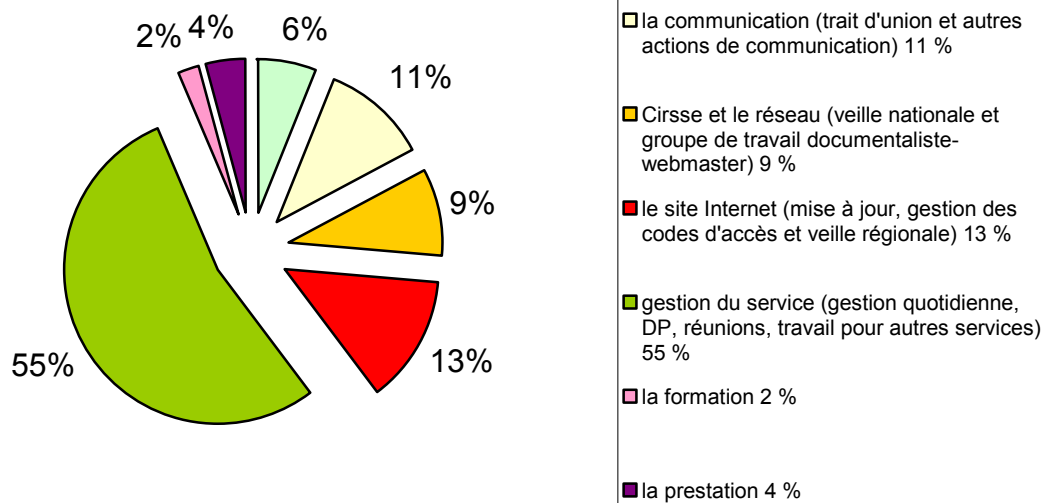
Service Information-Documentation – Violaine Delay

Le service Information – Documentation a plusieurs grandes missions :

- **Gestion de la documentation** (gestion des acquisitions et abonnements, réponse aux demandes documentaires, gestion d'un fonds documentaire, archivage, revue de presse hebdomadaire pour les conseillers techniques, aide logistique pour les autres services, élaboration du catalogue de formation ...)
- **Gestion de Cirsse** (signifiant "Communication d'Information du Réseau Sanitaire et Social par voie Electronique") Il s'agit d'un outil électronique dont l'aspect visible est notre site Internet et sa base d'information (activités : mise à jour du site Internet, gestion des codes d'accès adhérents, veille sur l'information régionale, participation à la veille nationale, collaboration sur la gestion nationale de l'outil par le groupe national des documentaliste-webmaster ...)
- **La communication** (rédaction des pages régionales du Trait d'Union, coordination sur la rédaction des pages inter-région de Trait d'Union, coordination des Uriopss qui adhèrent à Trait d'Union, élaboration d'outil de communication, réponse aux demandes ...)
- **Formations et Prestations** sur ces thématiques

Le temps de travail se répartit ainsi par grandes activités :

Répartition du temps de travail par grandes activités



Remarque :

* Plus de 50 % du temps de travail est consacré à la gestion quotidienne du Service information - documentation. A noter qu'en 2005, l'informatisation du fonds documentaire local (FDL) s'est poursuivie : il s'agit des ouvrages qui sont petit à petit saisis dans la base de données Cirsse. (89 ouvrages informatisés en 2005 - 120 en 2004)

* la Gestion du site internet représente 13 % de l'activité :

Cela comprend la gestion d'environ 1 370 codes d'accès nominatifs (directeur, président et autre). Concernant ces codes, il y a eu 108 demandes pour une perte ou un problème de code. En tout, la gestion des codes d'accès représente 70 h de travail sur l'année

De plus, la veille régionale a été un point clé de 2005 : Marine Lauras, stagiaire, a travaillé 3 mois sur le développement de ce dossier (état des lieux, repérage de l'information et des partenaires, contact-partenariat, plan d'action...)

* Cirsse et le réseau : cette rubrique permet d'identifier le travail réalisé pour le réseau Uniopss-Uriopss dans le cadre de l'outil Cirsse (site Internet et base d'information)

Le travail pour le réseau a également été la participation au congrès de l'Uniopss en mars à Marseille : travail important du groupe des documentalistes avec préparation de dossiers documentaires, d'animation, tenu d'un stand pendant le congrès...

* La formation : 2 sessions de formation, l'une sur la messagerie électronique et l'autre sur la recherche d'information.

* Prestations : développement des prestations avec la création d'un site Internet pour la fondation Richard, et travail sur le cd rom du guide de l'employeur pour le réseau Uniopss-Uriopss.

Cirsse en 2005 : chiffres clés

au niveau National

937 notes d'information nationale (+17 % / 2004)

Il s'agit du nombre de fiches de la base d'information
rédigées par les groupes de veille (11 groupes en tout)

En Rhône-Alpes, 4 conseillers techniques et la documentaliste
participent aux groupes de veille

400 brèves d'information nationale et européenne

rédigées par le pôle information de l'Uriopss
et mises en ligne sur les sites des Uriopss
(Rubrique Actualité nationale et Actualité Europe)

172 154 consultations de fiches
sur la base de données (+75 % / 2004)

407 100 visites sur les sites (+72 % / 2004)

11 420 visiteurs par mois en moyenne (+43 % / 2004)

En Rhône-Alpes

Moyenne de 2 340 visites mensuelles
sur notre site (+ 38 % / 2004)

3 551 consultations de fiches
de la base de données par les adhérents Rhône-Alpes

1 370 codes d'accès nominatifs
attribués aux adhérents

Moyenne de 93 visiteurs identifiés par mois
(Accès par code à l'espace réservé aux adhérents)

510 inscrits aux listes de diffusion
de la base d'information (302 inscrits en 2004)

Une centaine de brèves d'information régionale rédigées
(Rubrique Actualité Régionale du site)

26 fiches de veille régionale créées (11 en 2004)

81 offres d'emploi et 36 demandes d'emploi en ligne
(Saisies par les adhérents ou par le secrétariat de l'Uriopss)

89 fiches de fonds documentaire local
(Ouvrages informatisés dans la base de données)

1- Animation départementale

Avec la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les départements ont pris de plus en plus d'importance dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sociales. L'union et la coordination des associations sur le terrain sont désormais essentielles pour peser sur ces politiques.

Conscient de cette évolution, le Conseil d'Administration de l'URIOPSS Rhône-Alpes s'est donné comme axe prioritaire de renforcer l'action de l'union en matière d'animation départementale. L'animation départementale a représenté 28 % de l'activité du conseiller technique qui intervient en soutien des délégués départementaux.

Les commissions départementales intersectorielles ont été un temps fort pour faire le point sur les questions principales touchant l'ensemble des secteurs et faire remonter les préoccupations des adhérents.

Nous avons pu également travailler sur une charte d'orientation de nos relations avec les autorités.

2- Participation aux travaux de programmation des fonds structurels européens

L'Uriopss Rhône-Alpes a participé aux travaux de programmation des fonds structurels européens qui étaient organisés par les préfets de région en liaison avec les présidents des conseils régionaux. Cette contribution représente 3 % de l'activité du conseiller technique.

Les partenaires consultés à cette occasion ont pu largement débattre des priorités de la région Rhône-Alpes pour les prochains programmes communautaires 2007-2013.

Leurs nombreuses contributions ont fait l'objet d'une synthèse transmise à la DIACT.

Secteur Santé – Thierry Vergnaud

L'année 2005 a vu la mise en place progressive du dispositif prévu par la loi relative à la Santé Publique du 9 août 2004. Dans ce cadre, l'URIOPSS a notamment soutenu le mouvement de structuration des acteurs associatifs oeuvrant dans ce vaste champ. Celui-ci a d'ailleurs abouti à la constitution du CASPRA, [Collectif des Associations de Santé Publique en Rhône-Alpes] début 2006.

L'URIOPSS est devenue membre, via la représentation au CROSMS, de la Conférence Régionale de Santé Publique, où elle ne manquera pas de rappeler l'absolue nécessité de créer des passerelles entre la prévention, l'éducation à la santé et le secteur plus « institutionnel » sanitaire, social et médico-social. Cette préoccupation est également au cœur des problématiques abordées au sein de CAP Réseaux, structure de consultation où l'URIOPSS est présente.

Par ailleurs, sur le 1^{er} semestre 2005, la Commission Santé de l'URIOPSS Rhône-Alpes a poursuivi sa réflexion sur la définition du SROS III. Cette réflexion a abouti à l'audition par la Commission de Monsieur Jacques METAIS, Directeur de l'ARH, à qui nous avons fait part de nos préoccupations et attentes notamment en matière de reconnaissance des spécificités des établissements de santé à but non lucratif.

La participation aux travaux du CROS a permis également, au fil des dossiers examinés, de faire entendre notre message.

L'URIOPSS Rhône-Alpes participe aussi à la Commission « Etablissements et services de santé » de l'UNIOPSS, désormais présidée par Monsieur Edouard COUTY, administrateur national.

Enfin, l'URIOPSS a continué de relayer l'action de l'UNIOPSS vis-à-vis des Centres de Santé, notamment à travers sa participation à la Commission Régionale Paritaire des Centres de Santé.

Nous attendions une année 2005 centrée sur la mise en œuvre des dispositions de la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales confortant la compétence générale du département en matière d'action sociale en faveur des personnes âgées : définition, mise en œuvre et pilotage de la politique et de la coordination, transfert de l'autorisation et du financement des CLIC, constitution des CODERPA. Mais au total, les départements n'ont pas pris le relais de l'Etat pour renforcer le maillage de la coordination en créant de nouveaux CLIC et l'année 2006 s'annonce préoccupante pour ceux en place.

En dehors d'une clarification sur le dispositif d'accueil par des particuliers à leur domicile et à titre onéreux de personnes âgées ou handicapées adultes (note d'information DGAS du 15/06/05, article 12 de la loi du 19/12/05), l'actualité s'est déplacée pour l'essentiel d'une part sur le versant Etat et médicalisation des dispositifs, d'autre part sur le montage juridique du plan Borloo.

C'est dans cette double direction que se sont orientées les réflexions des différents niveaux de commission et donc l'animation régionale :

Versant hébergement, notre action tant nationale que régionale a soutenu toute l'année la diversification de l'offre (en EHPAD et autres statuts juridiques) et la dimension qualité de l'accompagnement avec comme point d'orgue notre co-animation de l'atelier personnes âgées du congrès de Marseille (mars 2005) et le séminaire Rhône-Alpes du 3 novembre à Lyon. *Voir rubrique Action collective / Démarche Qualité.*

Parmi les traductions législatives, la région Rhône-Alpes a été particulièrement attentive à la reconnaissance officielle des petites unités de vie de moins de 25 places et des accueils de jours autonomes et à leur positionnement sur les modalités de médicalisation et de tarification des prestations de soins (décret du 10/02/05). Cette action a trouvé un soutien à travers l'application du plan Alzheimer et maladies apparentées (2004-2007) dont une circulaire d'application (30/03/05) précise le cahier des charges pour les structures d'accompagnement du type accueil de jour. Voir l'action collective conduite dans ce domaine.

Nous nous sommes également saisis de trois autres évolutions législatives devant conduire à la mise en place d'actions d'information et d'animations en 2006 :

- les foyers-logements. La loi de financement de la sécurité sociale du 19 décembre 2005 leur offre un traitement dérogatoire à celui instauré par la réforme des EHPAD : modalités de prise en charge des soins médicalisés, convention tripartite partielle.
- les EHPAD et les USLD. Le Ministère propose une utilisation plus généralisée de l'outil Pathos pour mesurer la charge en soins et en vue de la négociation de la dotation.
- le médecin coordonnateur. Deux décrets (25 mai et 16 août) viennent préciser leur rôle, leurs missions et le programme de formation nécessaire à l'exercice de la compétence.

Versant domicile, les dispositifs continuent leur ouverture progressive aux adultes handicapés. Deux circulaires d'application de février 2005 ont précisé les modalités d'application de la réforme de la réglementation des SSIAD. Nous en avons examiné l'ensemble des dimensions et permis un débat dans un séminaire régional le 3 novembre à Lyon : service polyvalent d'aide et de soins, procédure d'autorisation pour accompagner la population adulte handicapée, obligation de négocier une convention avec les infirmiers libéraux, indicateurs médico-sociaux, rapport d'activité... Nous avons travaillé dans nos commissions à l'élaboration et à la diffusion d'une trame de contrat de prestation de service pour satisfaire à la réglementation issue de la loi 2002-2.

Présenté en février 2005, le plan de développement des services à la personne a été officialisé par la loi du 16/07/05. Tout au long de l'année, une série de mesures, juridiques et conventionnelles, ont permis la mise en place de grandes enseignes, l'installation de l'Agence de développement des services à la personne, la mise en place d'une procédure d'autorisation et d'agrément parallèle à celle de la loi 2002-2. Au niveau national, l'URIOPSS, les fédérations d'aide et de soins à domicile et quelques grandes associations se sont positionnées en faveur de ce développement pour créer de l'emploi certes, mais tout en protégeant les plus fragiles.. Pour ce faire, nous avons privilégié le maintien des services prestataires d'aide à domicile intervenant en direction des publics fragiles au sein de la loi 2002-2. Cette action s'est réalisée en terme de communication, au sein du CROSMS et parfois en accord avec les politiques départementales désireuses de soutenir les associations prestataires reconnues comme partenaires dans l'élaboration des plans d'aide. Ce positionnement a été rendu possible auprès des acteurs par une explication comparative des deux dispositifs optionnels.

Secteur Personnes handicapées – Jean Jallaguiet

La transversalité croissante avec le secteur personnes âgées a trouvé sa traduction à travers l'évolution des dispositifs aide et soins à domicile (*voir secteur personnes âgées*) et dans les missions mêmes de la nouvelle Caisse Nationale de Solidarité Autonomie (CNSA). Le secteur du handicap a connu une année 2005 très riche du point de vue réglementaire.

Cela a exigé de notre animation régionale et notamment des travaux des différents niveaux de commission un suivi attentif de la parution attendue de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ainsi que des premiers projets de textes d'application correspondants.

Au niveau des pouvoirs publics, un glissement a fini par s'opérer : l'année 2005 a correspondu au calendrier de la CNSA qui a visé une ouverture (et non une opérationnalité) des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) au 1^{er} janvier 2006.

A travers l'émergence du nouveau dispositif, le réseau UNIPSS /URIOPSS a défendu le fait que les associations qui analysent les besoins des personnes et organisent et gèrent les réponses puissent également porter la parole de ces personnes, ce qui constitue une reconnaissance de l'histoire et l'engagement des associations de ce secteur. Or, la place des associations dans les travaux conduits par la CNSA a bien été respectée.

Dans ce sens, nous avons participé sur Rhône-Alpes à l'analyse de la mise en place du dispositif en co-organisant avec le CREAI une journée régionale le 14 juin sur le double enjeu de l'amélioration du service rendu et d'une meilleure connaissance des attentes et des besoins par une observation partagée.

A partir du second trimestre, notre regard s'est porté attentivement sur le suivi des textes d'application réglementaire et sur l'état des lieux de l'ouverture prochaine des MDPH au niveau départemental. Au total, l'installation a bien eu lieu fin décembre mais partout l'année 2006 sera celle de la mise en opérationnalité des guichets uniques, des commissions départementales d'autonomie (CDAPH)... L'année 2006 sera donc celle du suivi de cette mise en opérationnalité et la commission régionale s'attachera plus particulièrement à observer la place et le rôle des associations dans ce nouveau dispositif en tant que force de propositions.

Parallèlement à cette importante réforme, l'actualité sectorielle s'est développée autour d'autres évolutions législatives venant éclairer les institutions sociales et médico-sociales inscrites dans la loi 2002-2. Nous avons attaché une importance particulière à deux d'entre elles qui doivent justement tenir un rôle spécifique dans le nouveau dispositif Handicap au regard de leur position centrale d'observatoire des situations des personnes :

- l'accueil temporaire des personnes handicapées (circulaire du 12/05/05),
- les SAVS et les SAMSAH (décret du 11/03/05).

Ce dernier décret vient préciser les conditions d'organisation et de fonctionnement et donner aux structures existantes un délai de trois ans pour satisfaire aux nouvelles règles.

Il en va de même pour le décret du 6 janvier 2005 sur les ITEP (Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques) qui se substituent aux instituts de rééducation et aux établissements visés à l'article D.312-11 du CASF (difficultés psychologiques).

Dans les deux secteurs handicap et personnes âgées, le conseil technique aux adhérents se caractérise toujours par sa diversité, même si les demandes ont davantage collé à la réalité du moment. Par exemple l'aide à la mise en place des outils des droits des usagers en raison s'est davantage centrée sur les modifications engendrées par le projet de nouveau décret sur le conseil de la vie sociale (finalement paru le 2 novembre) ou encore sur le contrat de séjour : délai de mise place expirant fin mai, et la suite avec l'avenant individualisant les objectifs de prise en charge. Le conseil sur les projets soumis à l'avis du CROSMs tient compte également des évolutions en cours des dispositifs avec davantage de dossiers sur les services prestataires d'aide à domicile, les accueils séquentiels, les services fonctionnant sur un mode ambulatoire. Dans le secteur personnes âgées, la problématique de

l'avenir des structures d'hébergement "mono-établissement" devient plus prégnante. Voir l'action collective Développement et Pérennisation de l'offre. Dans le secteur Handicap, les systèmes et les enjeux liés à la mise en place du nouveau dispositif doivent être explicités : CNSA, PRIAC, MDPH, CDAPH... Au total, avec 45% du temps passé, les activités liées à la cotisation (conseils techniques, CROSMS, Trait d'Union...) et les journées régionales d'animation représentent toujours une partie conséquente de l'activité globale.

Secteur Enfance / Famille – François Boursier

L'action conduite par l'URIOPSS dans ce secteur est inscrite dans un contexte politique fort, marqué par la deuxième étape de décentralisation et la perspective longtemps annoncée d'une réforme de la protection de l'enfance.

Elle s'est développée autour des axes suivants :

1- L'animation de la commission régionale enfance. Celle-ci est composée de un ou deux représentants du secteur par département. Elle s'est réunie trois fois au cours de l'année 2005, le 4 février, le 27 avril et le 7 octobre. Au cours de ces réunions de travail a été réalisé un tour d'horizon de la situation dans chaque département. Celui-ci permet d'observer et de comparer les politiques conduites. Toute l'information en provenance de l'URIOPSS fait l'objet d'une analyse/réflexion. La commission répond, le cas échéant, aux sollicitations de l'Union Nationale et fait « remonter » ses remarques.

2- La participation à l'élaboration de la plateforme interassociative : L'éducation une responsabilité partagée. Cette plateforme se veut une relecture du sens de l'éducation, une volonté d'affirmer des convictions et de proposer quelques orientations. Cette plateforme a été largement diffusée notamment auprès de nos interlocuteurs privilégiés : Conseils Généraux et Protection Judiciaire de la Jeunesse.

3- L'animation d'un travail avec les associations du Rhône dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental.

Il a donné lieu à la rédaction d'un rapport. Ce document est le résultat d'une synthèse élaborée à partir de la réflexion des établissements et services du secteur de l'enfance du département du Rhône. Il se composait d'un bilan (Les améliorations que nous avons constatées, les réalisations que nous avons pu mener à bien, à partir des préconisations du schéma, les points en suspens, les réalisations que nous aurions souhaité engager, les obstacles à leur mise en place) et des propositions (ce qui resterait à faire) et que nous aimerions voir inscrit au prochain schéma départemental. Propositions d'initiatives nouvelles à expérimenter, entre autres, en fonction de nouveaux besoins repérés.

Ce rapport adressé au Conseil Général du Rhône a été repris par celui ci dans l'élaboration du schéma.

4- La participation avec les adhérents aux différentes instances qui pilotent l'expérimentation de la décentralisation dans le secteur de la protection de l'enfance du Rhône. L'URIOPSS Rhône-Alpes est associée à une réflexion pilotée par le Conseil général au sein d'un comité technique et d'un comité de pilotage.

5- La participation avec Monsieur Labopin, administrateur de l'Uriopss, aux réunions de la Commission nationale protection de l'enfance et Commission nationale petite enfance. Au cours de ces réunions sont examinés les projets gouvernementaux. Ce travail donne régulièrement lieu à des réflexions et analyses adressées aux ministères concernés.

Secteur Insertion - François-Pierre Boursier

L'URIOPSS a réalisé les objectifs suivants : animation régulière du **collectif ALERTE** de la région Rhône-Alpes, participation régulière aux **réunions du GRI** (Groupe Réseau Insertion) à l'**Uniopss** : organisation en 2005 de **8 journées de formation** de professionnels et de bénévoles associatifs, aux politiques et outils de la lutte contre l'exclusion.

1- L'animation du réseau Alerte.

Celle-ci s'est organisée autour des activités suivantes : participation aux réunions du GRI, participation à l'organisation de la journée mondiale du refus de la misère le 17 octobre 2005, implication du réseau alerte au sein de la mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE), travail autour des blocages rencontrés par les associations dans la lutte contre l'exclusion en lien avec le Conseil Economique et Social Rhône-Alpes.

Animation du groupe de travail régional ALERTE, composé des associations suivantes : FNARS, Armée du Salut, ATD Quart Monde, Secours Catholique, Entraide Protestante, Diaconat Protestant de Valence, Médecins du Monde, Union régionale des Centres Sociaux, Union régionale des PACT-ARIM, Union Régionale des Foyers de Jeunes Travailleurs, la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE), Les Orphelins Apprentis d'Auteuil (les résidences sociales de l'Est Lyonnais), Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC), ARTAG pour les associations départementales des gens du voyage et l'URIOPSS Rhône-Alpes. Au cours de ces réunions, nous avons systématiquement abordé les points suivants : un travail sur l'information diffusée auprès des membres à partir des documents reçus en provenance d'ALERTE national. Un suivi de l'actualité politique des différents ministères. Ensuite des réflexions thématiques en fonction de l'actualité : le logement et l'ensemble des difficultés rencontrées par les acteurs de terrain, le suivi du plan Borloo et de la loi de programmation, l'accueil des demandeurs d'asile en Rhône Alpes où nous vivons une situation très tendue par rapport à beaucoup d'autres régions avec les répercussions que cela entraîne sur l'ensemble des dispositifs d'accueil. Depuis octobre 2005 nous avons une action plus particulière autour des accueils d'urgence avec une réflexion centrée autour des axes suivants : les caractéristiques des populations accueillies, les difficultés financières rencontrées par ces structures, liées à l'absence de pérennisation des financements.

Enfin, comme les années précédentes, un travail de réflexion sur l'évolution et le rôle que doit jouer le **réseau Alerte** dans la région a fait l'objet de nombreuses réunions du groupe, notamment au regard de l'impact des lois de décentralisation qui confient au Département un rôle majeur dans notre secteur.

Cette activité d'animation a représenté un travail de 27 journées dans l'année en tenant compte du suivi hebdomadaire de l'actualité

2- La journée mondiale du refus de la misère, le comté regroupe les associations et fédérations suivantes : Secours Catholique, Solidarités Nouvelles face au Chômage, Secours Populaire, URIOPSS, ATD Quart Monde, Habitat et Humanisme. Les réunions centrales se sont déroulées aux dates suivantes : 27 janvier, 15 mars, 14 juin, 14 septembre et 6 octobre. Nous avons choisi le thème du logement et organisé un débat sur la partie logement du plan et de la loi Borloo le 17 octobre 2005. 300 personnes ont participé à cette réunion d'information/réflexion. Cette réflexion a permis d'associer de nombreuses associations impliquées dans la politique logement. Cette animation a donné lieu à 10 réunions au cours de l'année 2005. A cela, il faut ajouter l'animation de la journée elle-même du 17 octobre 2005. Cette animation consiste à réfléchir aux axes de travail de l'année, au thème retenu pour le 17 octobre, aux réseaux à activer pour élaborer un programme (Associations, Conseil Général, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Villes de Lyon et du Grand Lyon, Région Rhône-Alpes) et travailler avec les médias sur cette question.

Cette action a représenté un total de 7 jours de travail en 2005

3- Le travail au sein de la MRIE, dans le cadre de réunions qui se sont déroulées aux dates suivantes : 1 mars, 9 juin, 28 juin et 15 novembre. La présence du réseau Alerte au sein de cet observatoire permet un travail d'analyse de la réalité des situations que nous rencontrons sur le terrain. Depuis plusieurs années la MRIE met l'accent sur la participation des personnes.

Cette action a représenté 8 jours de travail au cours de l'année 2005.

4- Les réunions du réseau et le travail avec le CESR : Réflexion avec le Conseil Economique et Social Rhône-Alpes sur les nœuds et blocages rencontrés par les associations dans le cadre de la lutte contre les exclusions. Cette action s'inscrit dans la dynamique de la refondation du réseau Alerte. Pour la deuxième partie de ce travail du réseau Alerte, les associations suivantes se sont investies : FNARS Rhône-Alpes, URA-FAPIL, Secours Catholique, Fédération régionale de l'Entraide Protestante, ATD Quart Monde, UR-PACT, URJFT, Petits Frères des Pauvres.

Cette action a représenté 15 jours de travail au cours de l'année 2005.

5- Réunions du GRI pour l'année 2005

Réunions : 18 février 2005, 20 mai 2005, 16 septembre 2005 et 6 décembre 2005. Ces réunions se déroulent au siège de l'UNIPSS. Dans ce cadre il faut inscrire la journée du 26 mai 2005 au Conseil Economique et Social à Paris.

Pour l'ensemble de l'action conduite dans le cadre du réseau Alerte Rhône-Alpes, cela a représenté un ensemble de 68 jours de travail.

Les formations.

Celles-ci ont concerné 7 associations ou regroupements qui ont représenté **31 structures associatives** sur la région Rhône-Alpes. Ces formations ont permis de toucher **114 personnes soit 74 salariés et 30 bénévoles.**

- a. **APMV le 26 septembre 2005** avec la participation des associations suivantes : CCAS de Macon, Association Le Pont, ASET Rhône, ASET Isère, ARIV 42, ARTAG 69, ALAP. Nous avons travaillé avec 21 salariés de **7 associations investies dans le secteur des gens du voyage.** Les thèmes développés : l'accompagnement social en lien avec les dispositifs de lutte contre l'exclusion, ces dispositifs au service de cette population, les évolutions de la politique en direction de celle-ci.
- b. **Le CHRS Hôtel Social Riboud les 4 et 27 octobre 2005** : avec 10 salariés nous avons travaillé à l'analyse de la pertinence des dispositifs au regard des politiques d'urgence sociale, l'analyse des dispositifs de l'action sociale d'urgence, les problèmes que soulève « l'urgence sociale subie » pour les pratiques sociales en CHRS, approche anthropologique. Cela dans le contexte socio-économique, marqué par la réalité de l'exclusion sociale, l'urgence sociale s'est imposée progressivement à nous comme concept, comme discours, comme pratique, comme moyen de mobilisation etc. l'urgence sociale se situe dans un espace flou qui se traduit par l'absence d'un cadre réglementaire repéré, par une multitude d'actions fourre tout et par un public dont les problématiques sont souvent lourdes et très diversifiées. La montée de l'urgence et des pratiques qui l'accompagne doit nous interroger. Qu'est-ce que l'urgence sociale, exploration et « débroussaillage » du concept, les composantes de l'urgence sociale, la veille sociale, l'urgence sociale et les coordinations, vers une labellisation de l'urgence sociale ?
- c. **L'accueil Jules Ferry à Sallanches (Haute Savoie) le 22 octobre 2005.** Avec 14 bénévoles nous avons proposé une description et une analyse de l'ensemble des outils et dispositifs de lutte contre l'exclusion. Travail autour des dispositifs d'hébergement et présentation du dispositif « Maisons Relais » dans le cadre du Plan Borloo. Droit au logement : PDALPD, FSL, rôle des acteurs associatifs, mobiliser les logements vacants, améliorer l'attribution de logements sociaux. La crise du logement en France. Maintien dans le logement : prévention des expulsions locatives, maintien des énergies. **les structures d'hébergement des personnes en difficulté** : Les CHRS, leurs missions, Résidences sociales et Maisons relais. Dispositif d'accueil des demandeurs d'asile : centre de transit, CPH, CADA. Le dispositif d'accueil des gens du voyage.
- d. **Le service insertion de l'ADSEA 42 (Saint Etienne et Roanne Loire), le 17 novembre et le 8 décembre 2005.** Ce sont 18 salariés qui ont suivi cette formation. La nouvelle phase de la décentralisation, ce qu'elle modifie dans le paysage de la lutte contre les exclusions (RMI-RMA, Logement social...). La problématique de l'urgence sociale, en quoi elle déstabilise l'action des CHRS et l'ensemble des dispositifs d'accueil. Le champ de la psychiatrie, l'enjeu de la souffrance psychique. les nouvelles formes d'intervention. Analyse et réflexion collective autour des questions que nous renvoie ce constat. Décryptage/relecture des outils et dispositifs existants : dans le champ de l'emploi, dans le secteur du logement, dans le domaine de l'accès aux soins. Cette formation est l'occasion pour les participants non seulement de faire le point mais aussi d'engager une réflexion sur l'action qu'ils conduisent.
- e. **La FNARS Rhône les 8 et 15 novembre 2005** avec la participation de 20 salariés des associations suivantes : SLEA, Foyer Maurice Lyotard, La Charade, CHRS La Casa, Accueil et

Logement, l'APUS et l'Orangerie. Nous avons travaillé à l'analyse des outils de lutte contre l'exclusion et à une relecture de ceux-ci à la lumière du contexte socio-économique français.

- f. **Le CCAS de Thonon les Bains (Haute Savoie) le 28 octobre 2005** avec la participation de 14 bénévoles et 5 salariés des associations suivantes : Secours Catholique, les Amis d'Emmaüs, Les Restaurants du Cœur, Conférence Saint Vincent de Paul, Les Amis de la Santé, Le Secours Populaire et Le Môle (asile de nuit). L'emploi Les contrats aidés. l'accompagnement, l'insertion par l'activité économique : PLIE, CDIAE, AI, EI, ETTI, Chantier école, Régie de quartier, FDI ; Le logement (Droit au logement et maintien dans le logement : prévention des expulsions locatives, maintien des énergies). Les structures d'hébergement des personnes en difficulté, l'urgence sociale, santé et accès aux soins, RMI-RMA, le fonds d'aide aux jeunes, le surendettement des ménages, le volet culture de la lutte contre l'exclusion, le volet citoyenneté, la participation des acteurs et la lutte contre l'exclusion, les instances et dispositifs de coordination.
- g. **L'association Escale à Lyon le 17 décembre 2005 et 4 janvier 2006.** Présentation à une équipe de 12 bénévoles oeuvrant dans une association qui propose de l'accueil et de l'écoute à des personnes en grande difficulté sociale de l'ensemble des outils et dispositifs de lutte contre l'exclusion. Nous avons proposé une description et une analyse de l'ensemble des dispositifs et outils de lutte contre l'exclusion, autour des trois axes : l'emploi, l'accès au logement et l'accès aux soins.

Récapitulatif : 7 associations ou regroupements représentant 30 structures, 8 journées de formations soit 40 bénévoles et 74 salariés formés lors de ces sessions.

IV - LA REPRESENTATION DES ADHERENTS

1- Les représentations assurées au sein du réseau

NIVEAU	INSTANCES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
National	CNOSS (Comité National de l'Organisation Sanitaire et Sociale)	Mme BRUNET (Uniopss)	Johann PRIOU (Uniopss)
	CNTSS (Commission Nationale du contentieux de la Tarification Sanitaire et sociale)	Arnaud VINSONNEAU (Uniopss)	Bruno DELAVAL (Uriopss Nord pas de Calais)
	ANAES (Agence Nationale de l'Accréditation et de l'Evaluation en Santé°)	(administrateur Uriopss pour l'Uniopss)	
Commissions Nationales	Droit social	Pierre GAUDIER	
	Gestion	Marc PILLON	
	Comité de suivi de la veille (CIRSSE)	Marc PILLON	
	Vie associative	Bruno de la Bastie ou Laure Chareyre ou Pierre GAUDIER	
	Europe	Laure Chareyre	
	Protection de l'Enfance	Guy LABOPIN (Secrétaire Uriopss)	François BOURSIER
	Petite Enfance	François BOURSIER	
	GRI (Groupe Réseau Insertion)	François Pierre BOURSIER	
	CNUESPA (Personnes âgées)	Jean JALLAGUIER	
	Handicap	Carmel ASCIAC(URIOPSS) Délégués sectoriels	
	Santé	Administrateur URIOPSS	
Instance Interrégionale	TITSS de LYON (Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et sociale)	Christian BRULEY (URIOPSS PACAC)	/ Marc PILLON

NIVEAU	INSTANCES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commissions Régionales	CESR (Conseil Economique et Social Régional)	Bruno de la BASTIE	
	Bureau CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives)	Bruno de la BASTIE	
	COREVA (vie associative Conseil Régional)	Bruno de la Bastie	
	Bureau CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire)	Laure CHAREYRE	
	Commission consultative Idéclic Solidaire (Conseil Régional)	Laure Chareyre	

	CROS (Comité Régional de l'Organisation Sanitaire	Administrateur Uriopss	Thierry VERGNAUD
	CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale)	François BOURSIER Jean JALLAGUIER Eric RAOUF Laure CHAREYRE en plénier	répartition dans sections différentes
	Comité de suivi du SROS	Thierry VERGNAUD	
	Comité d'orientation du SROS	Francis CONTIS (Vice-Président de l'Uriopss)	
	Cap Réseau	Thierry VERGNAUD	Jean JALLAGUIER
	Conférence Régionale de Santé Publique	Eric RAOUF	
	Comité Régional des Services de Proximité	Jean JALLAGUIER	Mme CATTENAT
	Collège Rhône-Alpes d'Education pour la Santé	Thierry VERGNAUD	
	Commission paritaire régionale des centres de santé	Thierry VERGNAUD	
	Instance de concertation régionale des Soins de Suite et de Réadaptation	Thierry VERGNAUD	
	MRIE (Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion)	François-Pierre BOURSIER	

V - Conclusion et orientations pour 2006 et années suivantes ...

L'activité 2005 a été riche et dense malgré les tensions financières, avec une attention encore très forte sur les actions de promotion de la qualité de l'organisation associative et non lucrative dans le paysage sanitaire, social et médico-social. Toute l'équipe a recentré son action tant sur les compétences techniques à développer au sein des associations que sur la compétence collective à valoriser et faire connaître.

La qualité de la prestation servie mais aussi, l'organisation de la contribution associative aux politiques publiques sont les bases d'une reconnaissance en tant qu'acteur politique responsable et capable d'exprimer des propositions communes.

Si les autorités publiques ont la responsabilité de décider d'une politique, la nôtre est de la mettre en œuvre dans le cadre des habilitations mais aussi et surtout de les interpeler en amont, de leur restituer le contenu de nos observations et de débats internes.

En effet l'ensemble des organismes non lucratifs (associations, fondations et mutuelles), ont une forme spécifique de gouvernance qui traduit aussi bien l'expression des professionnels, celle des usagers que celle des bénévoles dirigeants ou non.

Cette forme même de participation permet l'expression d'une analyse des besoins enrichie, parfois contradictoire, mais qui dénote de la richesse des débats et d'une certaine forme d'expression de la société civile qu'il ne faut pas négliger.

Ainsi, avec l'équipe nous avons pris garde d'apporter autant que possible un soutien particulier aux adhérents tant en matière d'observation des besoins et de participation à l'élaboration des schémas qu'en matière de soutien à l'organisation des délégations départementales de l'Uriopss en lien avec les nouvelles politiques territoriales.

Dans le même temps, le réseau national Uniopss (les 110 fédérations et adhérents nationaux et les 22 Uriopss) a revisité la forme d'approche et d'organisation pour valoriser ensemble cette autre forme d'expression collective de la société civile.

Nos organisations fédératives et interfédérales, en tant que mouvements, gagneront à ce travail de plus grande lisibilité jusque dans les régions.

Annoncer le contenu de la motion adoptée par tous les membres de l'Union en décembre 2004 est une chose ; mettre en pratique et faire vivre cette motion représente une démarche très importante en région qui va nécessiter une mobilisation réelle de tous.

L'enjeu est de taille, car c'est la capacité associative à créer, innover dans des champs aussi complexes que diversifiés, dans une tension financière toujours accrue, qu'il va falloir encore mieux identifier entre le secteur public et le secteur privé lucratif.

Une première étape a été franchie, puisque le conseil d'administration de l'Uriopss Rhône-Alpes a engagé un travail important pour finaliser un nouveau projet associatif en mai 2006.

Ce projet « revisité » prend en compte, entre autres, l'évolution des besoins des adhérents en région et les principes adoptés au sein de l'Union Nationale avec les adhérents nationaux. C'est ce projet que vous découvrez dans ce rapport et qu'il nous faut maintenant faire vivre au quotidien.

Les orientations de l'Uriopss sont inscrites dans notre projet avec une attention particulière à la lisibilité interfédérale en région, et à la valorisation tant auprès des autorités publiques (Conseil Régional, Conseils Généraux, représentants de l'Etat...) qu'au sein même de l'Economie sociale, de notre capacité d'expertise et d'accompagnement du secteur non lucratif dans le domaine sanitaire et social.

Concrètement, le pôle de coopération en région, en pleine expérimentation en 2006, (accompagnements sur les restructurations, mutualisations et regroupements associatifs), les

outils pratiques de pilotage associatif et de gestion (guides, et cahiers techniques du réseau Uniopss) et les actions de formation ou d'accompagnements collectifs sur des thèmes d'actualités qui posent de réelles difficultés dans la pratique sont déjà des priorités de notre plan d'action.

Mais la participation et la mobilisation de tous nos adhérents sont indispensables pour faire vivre le projet adopté.

Aucune force d'expression associative interfédérale, pour la prise en compte des besoins des personnes ne prendra corps, si chacun des adhérents ne partage pas et ne porte pas individuellement cette forme d'enrichissement collectif sur les territoires.

L'Union Régionale se développe avec la conviction que les associations sanitaires, sociales et médico-sociales peuvent encore beaucoup inventer, créer et innover pour évaluer et répondre aux nouveaux besoins toujours exponentiels.

Elles sont en capacité par leur propre forme de gouvernance, d'appréhender et de s'adapter, encore mieux que les autres, à un environnement très complexe, pour peu qu'elles partagent et regroupent leurs compétences.

La Directrice
Laure Chareyre